

À L'USAGE DU DÉCLARANT

FICHE DE SIGNALEMENT  
PROBLÈMES DE SANTÉ LIÉS À LA CHALEUR

Nom et prénom du patient			
Date de naissance		N° d'assurance maladie	
Année	Mois	Jour	
Adresse (N°, rue)			
Ville			
Code postal	Téléphone	Sexe	
		M <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>

À TRANSMETTRE LE JOUR MÊME

Par télécopieur au **819 564-5435** ou par courriel à l'adresse suivante :

[sante-environnementale.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:sante-environnementale.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca)

RLS :  Coaticook  Granit  HSF  HY  Memphré  Pommeraiie  Sherbrooke  Sources  VSF  
Secteur :  Urgence  Paramédic  GMF, précisez :  Autre, précisez :

Date de survenue : Heure de survenue :

Diagnostic :

- Coup de chaleur<sup>1</sup>  
 Épuisement par la chaleur<sup>2</sup>  
 Décès

Lieu d'exposition suspecté :

- Milieu de travail (nom de l'entreprise, ville, n° de téléphone) :  
 Lieu public, précisez :  
 Domicile  
 École/garderie/camp de jour  
 Résidence pour aînés  
 Milieu de soins/CHSLD  
 Autre, précisez :

Précisions ou commentaires additionnels :

\*Si présence d'autres personnes à risque dans le milieu d'exposition et qui pourraient nécessiter du soutien, aviser le médecin de garde en santé publique, en santé environnementale, au 819 346-1110, puis composer le 0.

Nom et titre du déclarant :

Date :

Numéro de téléphone :

<sup>1</sup> **Coup de chaleur** : T° corporelle 40 °C (104 °F); pouls : rapide au début, puis devient faible et irrégulier; peau : chaude, rouge, généralement sèche (parfois humide); sudation faible ou absente; TA : élevée au début, diminuée ensuite; altération de la conscience ou perte de conscience.

<sup>2</sup> **Épuisement par la chaleur** : T° corporelle entre 37 °C (98,6 °F) et 40 °C (104 °F); pouls : rapide et faible; peau : froide, moite, pâle; sudation excessive; TA : diminuée; grande fatigue; faiblesse; étourdissement; nausées; maux de tête.

## CRITÈRES ET PROCÉDURE D'UTILISATION

- 1) À transmettre le jour même par courriel à [sante-environnementale.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:sante-environnementale.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca) ou par télécopieur au **819 564-5435**. Si présence d'autres personnes à risque dans le milieu d'exposition et qui pourraient nécessiter du soutien, aviser le médecin de garde en santé publique, en santé environnementale, au **819 346-1110**, puis composer le **0**.
- 2) Ce formulaire peut être utilisé durant toute la période de la veille saisonnière (se référer au tableau des étapes ci-dessous pour une meilleure compréhension de ces termes).
- 3) Ces informations sont très précieuses en « Alerte » et « Mobilisation » puisqu'elles font partie des indicateurs de suivi efficaces à suivre en temps réel afin d'évaluer l'impact de la vague de chaleur sur la santé de la population.
- 4) À l'étape « Alerte », un courriel de rappel sera envoyé aux chefs des urgences de remplir cette fiche, et ce, **de façon quotidienne**, au fur et à mesure.

**Tableau des étapes et de leurs définitions en lien avec le dossier de chaleur extrême**

Dimensions de la sécurité civile	Étapes de réponse	Définitions, seuils
Prévention	<u>Temps normal</u> Pas de menace	1 <sup>er</sup> octobre au 14 mai
Préparation	<u>Veille saisonnière</u> Menace appréhendée, survenue incertaine	15 mai au 30 septembre
Intervention	<u>Alerte</u> Menace imminente, forte probabilité de survenue à court terme	<u>Prévision de chaleur extrême</u> <sup>3</sup> Prévision par Environnement Canada ≥ 3 jours avec : T° max ≥ 31 °C (moyenne pondérée) <b>ET</b> T° min ≥ 18 °C (moyenne pondérée)
	<u>Mobilisation</u> Menace réelle avec impact confirmé	Impacts santé significatifs associés à la chaleur ou selon l'analyse de risque de la santé publique
Rétablissement	<u>Démobilisation</u> Menace écartée, risque sous contrôle	<u>Retour à la veille saisonnière</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Température sous les seuils de chaleur accablante et extrême;</li> <li>Retour aux niveaux attendus des indicateurs de santé.</li> </ul>

<sup>3</sup> La chaleur extrême est atteinte sur une moyenne pondérée sur 3 jours consécutifs. Cette pondération est de 40 % pour les première et deuxième journées de prévision et de 20 % pour la troisième journée de prévision. C'est ainsi que, même si on prévoit une valeur de température maximale sous 31 °C pour l'une des 3 journées, la prévision de chaleur extrême est possible si les autres jours sont plus chauds.